



COMPTE-RENDU



Tél : 01 47 70 91 69

E-mail: contact@fo-dgfip.fr

Web: <http://www.fo-dgfip.fr>

COMITÉ TECHNIQUE DE RÉSEAU du 12 octobre 2017

Déclaration Liminaire

Monsieur le Président,

Avant-hier, le niveau de mobilisation à Bercy s'est situé une nouvelle fois bien au-dessus de celui de la moyenne des autres ministères. À la DGFIP un agent sur 3 était en grève avec des pointes au-dessus de 40 % dans les zones rurales notamment. Il faut dire que les orientations déclinées dans ces départements enfoncent le clou de la « métropolisation » excessive de notre pays et de notre administration. Ces chiffres témoignent d'un malaise récurrent dans les services de la DGFIP que vous auriez tort de prendre à la légère ou de traiter par le mépris à l'instar de nos Ministres lors du Comité Technique Ministériel d'hier. Il semblerait en effet que le slogan de la majorité politique aux commandes ait été modifié et ne soit plus « en marche mais » en force ».

Que dire des réponses ou plutôt de l'absence de réponse qu'ils ont opposé à nos questions ? Les engagements du Président de la République seront tenus et peu importe le désarroi des personnels. Que faut-il comprendre ? « Circulez, il n'y a rien à voir ». Il n'y avait rien à entendre non plus de la part de notre Ministre de tutelle qui nous a infligé la lecture quasi inaudible d'une sorte de communiqué de presse à des années-lumière de l'intervention en CTM d'un Ministre respectueux des personnels et de leurs représentants et soucieux de la qualité du dialogue social comme il se plaît tant à le vendre aux médias.

Qu'il ne soit pas en situation de répondre à la question sur le volume à venir des suppressions d'emplois après 2018 ou aux missions qui seraient externalisées ou supprimées, soit. Mais, s'agissant de la demande concernant le plan de qualification ministériel 2018 et l'ouverture de discussions à ce sujet avant la fin de l'année, son silence est éloquent et en dit très long sur le manque de reconnaissance de la technicité et du dévouement des personnels. Nous lui parlons du PQM, il nous répond PPCR. Faudra-t-il que nous lui expliquions que dans son portefeuille il y a certes l'action mais aussi les comptes publics. Faudra-t-il aussi lui rappeler que la comptabilité, fut-elle de l'État, retrace les dépenses mais aussi les recettes et que sans recettes publiques ni personnels pour les recouvrer, il ne peut à terme y avoir d'action publique digne de ce nom ?

Alors même que l'IGF vient de rendre les conclusions de son audit que le prélèvement à la source pourrait donc être mis en œuvre au 1^{er} janvier 2019, les Ministres n'ont pas non plus trouvé 5 mn pour évoquer ce point impactant pourtant la plus grosse direction du ministère. Nous osons espérer qu'au moins au CTR de la DGFIP, nous pourrions avoir un véritable échange sur les difficultés identifiées et l'impact sur les services des préconisations issues de l'audit. À ce titre, nous sommes preneurs d'explications quant à l'article du Figaro d'avant-hier indiquant que notre administration

trouverait la mensuralisation contemporaine trop compliquée pour elle. Soit c'est ce qui a été dit et auquel cas nous voulons des explications. Soit ce n'est pas ce qui a été dit et notre Direction Générale ne doit pas laisser sans réponse un doute sur la compétence des agents. Quoi qu'il en soit, les conclusions du rapport nous confortent dans notre analyse du printemps : ces atermoiements n'avaient d'autre but que de rendre visible le transfert des cotisations sociales vers la CSG, sauf pour les fonctionnaires bien sûr.

Que dire encore d'un ministre qui, lors des questions au gouvernement, ose répondre à un parlementaire s'inquiétant du niveau futur des recettes publiques qu'il va renforcer les moyens de la DGFIP et qui, sans coup férir, entérine voire propose 1 600 suppressions d'emplois dans cette même Direction soit l'équivalent de 97 % des suppressions nettes d'emplois dans la Fonction Publique d'État.

Au-delà de ces 1 600 raisons supplémentaires d'être en colère, les personnels se sentent abandonnés et subissent depuis trop longtemps des réorganisations permanentes au sein d'une administration qui a fini par confondre efficacité et mouvement perpétuel. Pire, vous n'attendez plus le temps nécessaire pour le bilan et passez sans attendre à l'étape suivante consistant à regrouper encore et encore. Plusieurs des sujets figurant à l'ordre du jour de cette instance en témoignent.

La déclinaison de vos orientations fait actuellement l'objet de nombreux CTL dans le réseau mais aussi de vives réactions d'élus locaux et des personnels. Il est clair que votre volonté de concentration des sites et des missions augure mal des propositions que vous pourriez faire au Ministre dans le cadre du Comité d'action publique dit CAP 2022 s'agissant d'externalisation ou d'abandon de mission. Il se trouve que les orientations que vous avez mises en œuvre ont manifestement préparé le terrain pour cet exercice.

Tout un chacun sait parfaitement en effet, qu'il est plus facile d'externaliser ou d'abandonner une mission regroupée sur un ou quelques sites peu nombreux qu'éparpillée sur tout le territoire. Sans développer plus avant, nous nous permettrons de vous citer un proverbe africain : « si l'arbre savait ce que la hache lui réserve, il ne lui fournirait pas le manche ». Oui, Monsieur le Président vous avez fourni le manche par votre entêtement à la concentration et votre manque d'ambition pour les services. En février 2016, alors que vous nous reprochiez notre incapacité à dépasser la question de l'emploi, nous avons dit que cette question était au contraire centrale à nos yeux, que vos regroupements incessants trouveraient leurs limites et qu'il adviendrait un moment où même ainsi, il ne serait plus possible d'assurer l'ensemble de nos missions. Nous y sommes. Alors peut-être nous donnerez vous quelques indications sur la nature des propositions que vous ferez au ministre puisque vous avez manifestement renoncé depuis longtemps à défendre les services et les personnels dont vous avez la charge ? Et si d'aventure, vous nourrissiez quelques velléités de ne pas abandonner une parcelle du périmètre de la DGFIP, d'autres s'en chargeront pour vous.

N'est-il pas question de solliciter l'expertise de personnalités qualifiées d'origine étrangère et de chefs d'entreprise au sein du Comité d'action Publique ? Il est bien connu en effet que les chefs d'entreprises privées sont plus qualifiés que les grands commis de l'État pour réformer l'administration (à votre place, je ne le prendrais pas forcément bien) et les personnalités étrangères mieux placées pour évaluer les besoins de la France en matière de services publics. Nous avons bien noté hier les propos du Ministre LE MAIRE indiquant partager notre attachement aux missions régaliennes de ce Ministère (il a bien insisté sur le mot régalien). Or si toutes relèvent de l'intérêt général et participent à la cohésion sociale, toutes ne sont pas régaliennes. Est-ce à dire que vous considèreriez qu'un certain nombre de nos missions seraient périphériques et pourraient être abandonnées ? N'avons-nous pas entendu notre ministre déclarer aux médias que les collectivités importantes n'avaient plus besoin d'un comptable public, dotées qu'elles sont des services compétents en la matière. Les documents accompagnant le programme 156 dans le PLF 2018 sont à cet égard éloquentes : rien sur le secteur public local, rien sur la dépense État, rien encore sur le bloc foncier. D'autres sources d'inquiétudes existent à travers notamment le questionnaire adressé aux organisations syndicales de la DGFIP par le député rapporteur spécial du budget à la commission des Finances de l'assemblée nationale. N'est-il pas allé en effet jusqu'à nous interroger sur l'opportunité d'un recrutement de contractuels rompus à la détection des fraudes complexes

pour pallier les difficultés de nos vérificateurs insuffisamment formés ou encore sur le bien-fondé du rattachement de la DIE à la DGFIP. Pour **F.O.-DGFIP**, il n'existe qu'une réponse possible : considérer la formation initiale et continue comme un investissement et non comme un coût. S'agissant de la DIE, c'est bien le lien avec la tenue de la comptabilité de l'État et des collectivités territoriales qui justifie son ancrage à la DGFIP.

Monsieur le Président, faute d'avoir suffisamment communiqué sur l'intégralité du périmètre de la DGFIP comme nous vous l'avions demandé, vous avez exposé certaines missions et les personnels qui les portent à des attaques extérieures.

S'agissant de l'ordre du jour proprement dit, vous aviez renvoyé le sujet du document cadre TIC à ce CTR considérant que le projet n'était pas abouti en indiquant que ce laps de temps pourrait être utilement consacré à l'étude des remarques que nous vous ferions parvenir. Vous revenez vers nous avec un projet à peine modifié à la marge et nous y reviendrons le moment venu.

Sur le projet de décret concernant les modalités d'application de la retenue à la source, il découle de la décision de report et nous nous prononcerons le moment venu.

Il est un point qui nous pose véritablement problème, c'est celui du rattachement administratif des ESI et de l'assistance des DOM à la DISI Sud est. Le souci de l'intégration totale et entière des effectifs informatiques de la DGFIP au SSI ne peut pour **F.O.-DGFIP** l'emporter sur le besoin de proximité de gestion administrative compte tenu de l'éloignement. Pour être plus clairs, pour **F.O.-DGFIP**, ce projet n'a pas de sens ou alors dans la droite ligne des inquiétudes exprimés plus haut, il dissimule un autre projet du type gestion interministérielle des informaticiens.

Sur le point 5, dont acte et nous y reviendrons.

Sur le point 6, nous décrirons en séance l'état des deux SDE du 06 et soulignerons le mécontentement des usagers : particuliers , professionnels et officiers ministériels.

Les autres sujets ayant tous fait l'objet de groupe de travail et étant très techniques , nous y reviendrons au cours des débats sans toutefois avoir l'ambition de refaire les groupes de travail.

Enfin, nous aurons une question diverse. Hier lors du CTM, le Ministre a annoncé que le protocole PPCR notamment des A+ serait appliqué dans son intégralité mais avec un décalage dans le calendrier. Pouvez-vous nous en dire plus ?

Vous l'aurez compris, cette déclaration n'a pas d'autre but que d'avoir à la DGFIP un véritable dialogue et d'obtenir les réponses que la mascarade d'hier au CTM ne nous a pas permis d'obtenir.

**BULLETIN
D'ADHESION**



NOM : PRÉNOM :

N° DGI ou N° AGORA : ADRESSE MÊL :

GRADE : QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : %

AFFECTATION :

déclare adhérer au Syndicat National F.O. des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)

Fait à le
(signature)

→ **66 %** de la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt sur le revenu